

Publié sur le site
de la commune le 06/07/22

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAPRADE

AR Prefecture

Décision du Maire n°DC 7/2022 prise en vertu d'une délégation donnée
par le Conseil Municipal

Objet : Avenants N°1 Rénovation et extension du complexe sportif de Saint-Germain-Laprade
Reçu le 01/07/2022
Publié le 01/07/2022

Objet : Avenants N°1 Rénovation et extension du complexe sportif de Saint-Germain-Laprade – Marché de travaux

Le Maire de la Commune de Saint-Germain-Laprade,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- VU le Code de la Commande publique, notamment son article R2194-8,
- VU la délibération en date du 19 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics pour ceux d'un montant inférieur au seuil défini par décret pour la procédure formalisée,
- VU la délibération du conseil municipal N°28-2022 du 1er avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022,
- VU la décision du maire N°01-2022 relative à l'attribution du marché de rénovation et extension du complexe sportif de Saint-Germain-Laprade,
- **CONSIDERANT** que le marché de travaux doit être modifié pour inclure la création d'un hall qui desservira les différents espaces du bâtiment, ce qui facilitera les circulations, et d'une loge,
- **CONSIDERANT** les projets d'avenants soumis par le maître d'œuvre pour les lots concernés, à savoir maçonnerie, charpente, étanchéité, plâtrerie peinture, carrelage et électricité pour un montant total de 85 251.27 € HT,
- **CONSIDERANT** que la modification porte sur une augmentation de 5.02 % du montant HT du marché de travaux,

DECIDE

Article 1 : D'établir des avenants n°1 pour les lots maçonnerie, charpente, étanchéité, plâtrerie peinture, carrelage et électricité à hauteur des montants présentés ci-dessous :

Lot	Titre	Entreprise	TRANCHE 1: SALLE POLYVALENTE	TRANCHE 2: HALL - VESTIAIRES DU GYMNASE	TRANCHE 3: GYMNASE	Montant total HT	Avenant 1	Montant total marché avec avenant 1	% augmentation
1	MACONNERIE	Berard	113 479,50 €	33 913,00 €	1 060,00 €	148 452,50 €	30 628,02 €	179 080,52 €	20,63%
2	CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE - BARDAGE	BF43	124 644,25 €	7 602,00 €	252 735,20 €	384 981,45 €	19 435,50 €	404 416,95 €	5,05%
3	ETANCHEITE	EGGE	115 894,65 €			115 894,65 €	12 238,12 €	128 132,77 €	10,56%
4	FACADES	BF43	14 863,00 €	17 472,00 €		32 335,00 €		32 335,00 €	0,00%
5	MENUISERIE EXTERIEURE	Chapuis	41 781,00 €	86 036,00 €	67 663,00 €	195 480,00 €		195 480,00 €	0,00%
6	PLATRIERIE PEINTURE	Peretti	37 611,55 €	48 805,24 €	3 003,88 €	89 420,67 €	9 053,69 €	98 474,36 €	10,12%
7	BARDAGE BOIS INTERIEUR	BF43	32 655,00 €			32 655,00 €		32 655,00 €	0,00%
8	MENUISERIE INTERIEURE	Forissier-Guilhot	26 029,02 €	26 240,96 €	472,80 €	52 742,78 €		52 742,78 €	0,00%
9	CARRELAGE	Astruc	26 198,00 €	62 827,00 €	3 150,00 €	92 175,00 €	3 925,44 €	96 100,44 €	4,26%
10	ELEVATEUR PMR	Auvergne Ascenseur	11 800,00 €			11 800,00 €		11 800,00 €	0,00%
11	PLOMBERIE SCV	EURL CROZE	150 339,45 €	187 279,51 €	39 422,76 €	377 041,72 €		377 041,72 €	0,00%
12	ELECTRICITE	ETS FRAISSE	111 948,00 €	35 655,50 €	16 679,00 €	164 282,50 €	9 970,50 €	174 253,00 €	6,07%
Total			807 243,42 €	505 831,21 €	384 186,64 €	1 697 261,27 €	85 251,27 €	1 782 512,54 €	5,02%

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif : 6 Cours Sablon CS 90129 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 dans le délai de 2 mois à compter de la notification / publication.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur son site internet <http://stgermainlaprade.free.fr/>.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

AR Prefecture

012 214801905 20220701 DC76COMPLEXE2022-
Reçu le 01/07/2022
Publié le 01/07/2022

A Saint Germain Laprade,
Le 1^{er} juillet 2022

Le Maire,
Guy CHAPELLE

